ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2024

PLFSS POUR 2025 - (N° 325)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 346

présenté par
M. Bazin

ARTICLE PREMIER

I. – À la deuxième ligne de la deuxième colonne du tableau de l’alinéa 3, substituer au montan :

« 239,0 »

le montant :

« 239,1 ».

II. – En conséquence, à la deuxième ligne de la dernière colonne du même tableau du même alinéa, substituer au montant :

« -14,6 »

le montant :

« -14,5 ».

III. – En conséquence, à l’avant-dernière ligne de la deuxième colonne dudit tableau dudit alinéa, substituer au montant :

« 624,2 »

le montant :

« 624,3 ».

IV. – En conséquence, à l’avant-dernière ligne de la dernière colonne du tableau du m^meme alinéa, substituer au montant :

« -18,9 »

le montant :

« -18,8 ».

V. – En conséquence, à la dernière ligne de la deuxième colonne du tableau du même alinéa, substituer au montant :

« 625,3 »

le montant :

« 625,4 ».

VI. – En conséquence, à la dernière ligne de la dernière colonne du tableau du même alinéa, substituer au montant :

« -18,0 »

le montant :

« -17,9 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Amendement appelant le gouvernement à travailler à la création d'un système unifié de prestations sociales afin de dégager des économies de gestion.